

# ACTIVITES 2017 – 2018

3 – 4 – 5 - 6

---

## **PRINCIPE**

Pour répondre aux dispositions légales (décret- missions de 1997) et pour s'inscrire dans le projet pédagogique et éducatif de la Ville de Bruxelles et le règlement d'ordre intérieur du lycée, et afin de parfaire leur formation, les élèves se voient proposer un éventail d'activités.

Ils sont tenus de choisir **AU MINIMUM** une de ces activités, qu'elle soit culturelle ou sportive (*sauf en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> où l'activité est facultative*).

Ils doivent en outre s'engager, dans un esprit de totale solidarité avec le groupe et de perfectionnement individuel, à pratiquer cette activité **avec assiduité** et dynamisme, qu'il s'agisse d'un choix principal ou d'un choix de réserve

## **CHOIX**

Une grille d'activités est présentée aux élèves. Nous nous efforcerons de respecter les choix de chacun. Cependant, toutes les activités sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées pour des raisons imprévisibles en ce moment (un nombre minimum d'élèves par section est à respecter). C'est pourquoi, nous vous demandons d'indiquer un choix principal **et** un choix de réserve.

Lorsque différents groupes sont prévus pour une activité, ils seront constitués par le/la responsable lors de la première séance afin de permettre la création de groupes homogènes.

**Aucun changement** ne sera admis, seule une réorientation demandée par le/la responsable de l'activité pourrait être prise en considération.

Les élèves non-nageurs ou dont le niveau en natation est insuffisant devront suivre un cours de rattrapage en natation (organisée par le Lycée) et pourront être dispensés de leur activité jusqu'au moment où le niveau en natation sera jugé suffisant par le professeur d'éducation physique. L'élève pourra alors pratiquer l'activité de son choix (le choix de l'activité doit être fait dès à présent).

## **COTISATIONS**

Un avis sera distribué aux élèves pour annoncer la date et les modalités du paiement. Les cotisations sont calculées sur base de conditions forfaitaires, il n'y aura donc aucun remboursement.

Si des parents rencontrent des difficultés de paiement, ils peuvent se mettre en rapport avec monsieur le Proviseur.

## **ASSURANCE**

Les élèves sont couverts par l'assurance de l'école pendant les trajets et pendant le déroulement des activités.

## **VOLS**

L'école n'est pas responsable des vols dans les vestiaires et locaux attenants aux installations sportives. Il est recommandé aux élèves de **ne pas y apporter d'argent ou d'objets de valeur** et de garder sur eux, dans la mesure du possible, papiers d'identité et carte de banque éventuelle.

## **TRANSPORTS**

Les déplacements vers les centres sportifs ne sont pas organisés par l'école. Les élèves sont toujours licenciés sur place après l'activité.

# ACTIVITES 2017 – 2018

3 – 4 – 5 - 6

---

## **ORGANISATION**

Chaque élève devra se présenter à la séance avec son journal de classe afin d'y noter les avis concernant cette activité et avec l'équipement adéquat.

Toute annulation prévue d'une séance sera inscrite aux valves. Les élèves sont tenus de consulter ces valves chaque semaine. Toute absence liée à des contraintes d'horaire scolaire exceptionnelles (présence aux olympiades, aux concours de version, de dissertation, à un rattrapage, etc...) sera préalablement **signalée par écrit** à monsieur le Proviseur

## **EQUIPEMENT**

- En principe, il s'agit de l'équipement d'éducation physique de l'école.
- Pour les sports de raquettes, les élèves doivent posséder le matériel (raquettes + balles).
- Pour certaines activités, il sera déterminé avec le/la responsable de l'activité.

## **ABSENCES**

Le règlement du cours d'éducation physique s'applique aux activités :

- 3 motifs maximum par an, écrits sur les formulaires pré-établis que vous trouverez en fin de brochure, peuvent dispenser l'élève du cours (!!! 1 motif couvrant 2 absences équivaut à deux motifs)
- au-delà de ce quota, un certificat médical sera obligatoire
- les motifs et certificats médicaux seront remis, au plus tard dans les trois jours ouvrables aux secrétaires de niveaux.

Les absences non motivées dans les conditions mentionnées ci-dessus seront sanctionnées par la perte de deux points de comportement (y compris le point 3).

## **DISPENSES**

L'octroi d'une dispense, facultative, est possible **sous certaines conditions** :

- **Trois heures de solfège par semaine ou trois heures consacrées à l'apprentissage d'un instrument et ce, sous contrôle pédagogique.**
- **Trois heures par semaine d'une activité intellectuelle ou artistique orientée vers le perfectionnement individuel et ce, sous contrôle pédagogique.**
- **Trois heures minimum d'un même sport réparties sur 2 séances au moins et encadrées par une personne compétente.**

**LES DEMANDES DE DISPENSES AINSI QU'UNE ATTESTATION DU CLUB MENTIONNANT LE LIEU ET L'HORAIRE DES ACTIVITES SERONT A REMETTRE A MONSIEUR LE PROVISEUR POUR LE 19 SEPTEMBRE AU PLUS TARD**

# ACTIVITES 2017 – 2018

3 – 4 – 5 - 6

## Activités proposées

ANGLAIS	LEJ	MARDI / VENDREDI	12H45 – 13H45
BASKET	ULB	ANNULE	16H00 – 17H00
BODY SCULPT	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
ESPAGNOL	LEJ	VENDREDI	12H45 – 13H45
ET SI ON POÉTISAIT ! <sup>1</sup>	LEJ	LUNDI	12H45 – 13H45
HISTOIRE DE L'ART (3 GROUPES)	LEJ	G1 MA – G2 LU – G3 VE	12H45 – 13H45
HISTOIRE DES SCIENCES	LEJ	ANNULE	12H45 – 13H45
JOGGING >> ACTIVITE GRATUITE	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
MINIFOOT	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
MISE EN CONDITION PHYSIQUE	ULB	ANNULE	16H00 – 17H00
NÉERLANDAIS	LEJ	LUNDI	12H45 – 13H45
PROGRAMMATION DE JEUX VIDÉO	LEJ	MARDI / JEUDI	12H45 – 13H45
TENNIS DE TABLE	ULB	VENDREDI	16H00 – 17H00
THÉÂTRE	LEJ	VENDREDI	15H25 – 17H05

## Calendrier

### LUNDI

OCTOBRE	2	9	16	23
NOVEMBRE	6	13	20	
JANVIER	8	15	22	
FEVRIER	5	19	26	
MARS	12	19		

### MARDI

OCTOBRE	3	10	17	24
NOVEMBRE	7	14	21	
JANVIER	16	23		
FEVRIER	6	20	27	
MARS	13	20	27	

### MERCREDI

OCTOBRE	4	11	18	25
NOVEMBRE	8	15	22	
JANVIER	10	17	24	
FEVRIER	7	21	28	
MARS	15	22		

### JEUDI

OCTOBRE	5	12	19	26
NOVEMBRE	9	16	23	
JANVIER	11	18	25	
FEVRIER	8	22		
MARS	1	15	22	

### VENDREDI

OCTOBRE	6	13	20	27
NOVEMBRE	10	17	24	
JANVIER	12	19		
FEVRIER	9	23		
MARS	2	16	23	30

<sup>1</sup> Cet atelier sera consacré à la poésie et aux textes poétiques. Son but sera de se laisser peu à peu habiter par les mots des grands poètes français essentiellement. Le travail portera sur : la mémorisation de poèmes ou d'extraits de poèmes, la diction, la déclamation, le jeu corporel ...

# ACTIVITES 2017 – 2018

3 – 4 – 5 - 6

## ACTIVITES 3 – 4 – 5 – 6 2017 – 2018

### Motif d'absence aux activités n° 1

NOM ..... Prénom ..... Classe .....

Date de l'absence .....

Activité pratiquée (jour + activité).....

Motif de l'absence

.....  
.....

Signature du responsable

## ACTIVITES 3 – 4 – 5 – 6 2017 – 2018

### Motif d'absence aux activités n° 2

NOM ..... Prénom ..... Classe .....

Date de l'absence .....

Activité pratiquée (jour + activité).....

Motif de l'absence

.....  
.....

Signature du responsable

## ACTIVITES 3 – 4 – 5 – 6 2017 – 2018

### Motif d'absence aux activités n° 3

NOM ..... Prénom ..... Classe .....

Date de l'absence .....

Activité pratiquée (jour + activité).....

Motif de l'absence

.....  
.....

Signature du responsable